

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 31 mars 2022

DCM N° 22-03-31-10

**Objet : Animation de la pause méridienne "Dispositif Entr'Act".**

**Rapporteur: Mme AUDOUY**

Depuis l'année scolaire 2013/2014, la Ville de Metz soutient des projets éducatifs présentés par des partenaires associatifs dans le dessein d'enrichir la pause méridienne. S'inscrivant dans le Projet Educatif de Territoire, l'opération Entr'Act a été déployée afin d'améliorer la qualité de prise en charge de l'enfant pendant le temps de restauration scolaire et renforcer ainsi le partenariat autour de l'enfance.

Cette démarche consiste à proposer des ateliers de sensibilisation et d'initiation aux pratiques culturelles et éducatives. Les ateliers Entr'Act s'adressent aux enfants volontaires des écoles maternelles et élémentaires déjeunant à la restauration scolaire, ils s'adaptent aux contraintes de chaque site et n'engendrent aucun surcoût pour les familles.

Suite au succès de cette opération, il est proposé au Conseil municipal de renouveler le dispositif Entr'Act pour l'année scolaire 2021/2022 et de valider la programmation des deuxième et troisième sessions. En effet, malgré les difficultés de mise en œuvre liées à la crise sanitaire, la première session, démarrée à la rentrée de janvier, a pu se tenir dans des conditions satisfaisantes.

Cette saison, l'innovation s'articule autour du développement durable et du bien-être animal, en tant que tel dans des ateliers dédiés (CPN Coquelicots, association Welfarm, par exemple) mais aussi au travers des thématiques abordées dans des ateliers scientifiques, plastiques, citoyens...

Les ateliers porteront sur la découverte scientifique, les arts vivants, les arts plastiques et graphiques et le sport.

En outre, la quasi-totalité des ateliers est accessible aux enfants porteurs de handicaps.

Enfin, la notion globale de bien vivre ensemble reste un axe fort du dispositif avec des projets menés autour de la coopération par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole ou l'Ecole de la Paix.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les actions Entr'Act telles que décrites ci-dessus,
- D'approuver le versement des subventions aux associations partenaires pour un montant global de 28 309 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du 26 septembre 2013 instaurant le dispositif Entr'Act,  
VU les projets présentés par les différentes associations,

CONSIDERANT la volonté la Ville de Metz de valoriser ce temps de pause méridienne.

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'opération Entr'Act visant à proposer des activités spécifiques dans les restaurants pendant le temps de pause méridienne,
- **D'ACCORDER** au titre du premier semestre 2022 les subventions suivantes :

STRUCTURE	MONTANT ATTRIBUE
APONIE	1 000 €
ATHLETISME METZ METROPOLE	250 €
BOUTS D'ESSAI	1 270 €
CANTORAMA	870 €
CLUB D'ECHECS METZ FISCHER	350 €
CLUB UNESCO	1 080 €
COMETZ	650 €
CPN COQUELICOTS	500 €
DANSE EXPRESSION	600 €
ECOLE DE LA PAIX	2 100 €
ECOLE DE MUSIQUE AGREEE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL	1 890 €
INSTITUT DES MUSIQUES D'AUJOURD'HUI	1 440 €
LES PETITS DEBROUILLARDS DU GRAND EST	1 520 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	1 623 €
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE	300 €
MAISON DE LA CULTURE ET DES LOISIRS	2 050 €
METZ GYM	450 €

<b>MY ART – GALERIE MODULAB</b>	1 338 €
<b>NAN BARA</b>	2 720 €
<b>OFFICE CENTRAL POUR LA COOPERATION A L'ECOLE</b>	764 €
<b>OCTAVE COWBELL</b>	1 037 €
<b>PUSHING</b>	580 €
<b>TAEKWONDO SPIRIT METZ</b>	640 €
<b>TATA</b>	1 304 €
<b>WELFARM</b>	383 €
<b>YOGA, DANSE, THEATRE</b>	1 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 309 €</b>

Pour un montant global de 28 309 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, ou pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Temps périscolaires  
 Commissions : Commission Enfance - Education - Périscolaire  
 Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
 Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**